



Santé & Sécurité
au Travail

Centre National France SST
ANTARES Bureaux – Téléport 4
2 Avenue René MONORY
86360 Chasseneuil-du-Poitou

info@FranceSST.com

Programme de formation Devenir Auditeur / Rédacteur de DUER

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de mettre en place, d'organiser et de coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels et d'en rédiger, ou mettre à jour, le DUER et son PAPRiPACT correspondant.

OBJECTIF :

- Être capable de mettre en place, animer et coordonner une démarche globale d'évaluation des risques professionnels avec un document unique (DUER/PAPRiPACT) conforme à la réglementation en vigueur.

CONTENUS INDICATIFS :

- Aspects règlementaires de l'EvRP et du DUER / PAPRiPACT ;
- Les étapes d'une démarche globale d'EvRP (Chronologie et contenus) et du DUER respectif ;
- Les différentes méthodes d'analyse et d'observation des Unités de Travail (UT) ;
- Les outils d'une bonne démarche EvRP ;
- Audit et rédaction d'un DUER et de son PAPRiPACT respectif ;
- Actualisation et amélioration continue des DUER et PAPRiPACT.

MOYENS D'ANIMATION :

- Apports de connaissances ;
- Échanges interactifs avec les stagiaires ;
- Étude de cas.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluations formatives et continues pendant la formation.

ORGANISATION ET MODALITÉS :

- Formation en présentiel ;
- Accès à notre Espace en ligne, pendant et après la formation, comportant toute la documentation ;
- Chaque apprenant recevra en début de formation son classeur avec la documentation en format papier ;
- **Chaque apprenant repartira également avec notre Clé USB « Auditeur DUER », le rendant directement opérationnel, comprenant notre modèle type de DUER et PAPRiPACT modifiable et personnalisable (en format Excel et Word).**

MOYENS D'ENCADREMENT :

- Un Avocat spécialisé en EvRP et DUER ;
- Un Docteur es Sciences (Annexe Risques Chimiques) ;
- Un Expert du Risque Bruit (Annexe CPP) ;
- Un Expert des EvRP et DUER.

OBTENTION FINALE :

- **Attestation de fin de formation** avec compétences acquises ;
- **Diplôme d'Auditeur / Rédacteur DUER.**

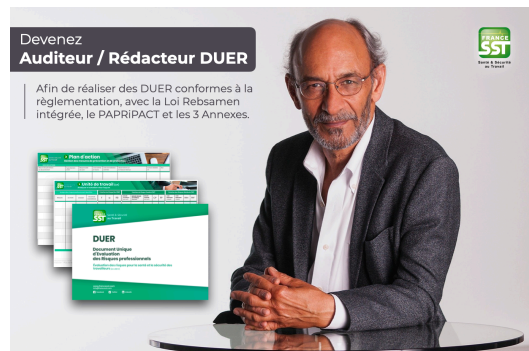
DURÉE DE VALIDITÉ :

- Le diplôme d'Auditeur / Rédacteur DUER n'est pas soumis à des MAC obligatoires (Maintien et Actualisation des Compétences).

Prise en charge

Cette formation n'est pas éligible au CPF, mais l'ensemble de nos formations peuvent être prises en charge, en fonction de votre statut, par les OPCO, le FIFPL, l'AGEFICE, etc...

www.FranceSST.com



Prérequis

Avoir validé l'autoformation en ligne gratuite : « [Acquérir les bases en prévention des risques professionnels](#) ».

Public cible

Personnels d'établissements publics et privés, ou intervenants extérieurs souhaitant mettre en place une démarche globale d'évaluation des risques professionnels (EvRP) ou souhaitant devenir autonome dans la réalisation et la mise à jour des DUER et PAPRiPACT.

Nombre de participants

Groupe de 4 à 12 personnes conseillé

Durée

2 jours consécutifs (14 heures)

Références réglementaires

Directive EU du 12 juin 1989 ; Articles L4121-3 et R4121-1 du Code du travail ; Circulaire du 18 avril 2002 ; Articles R4412-5 et R4412-61 du Code du travail.

Parcours de formation

Cette formation de 2 jours fait partie intégrante de la semaine : Devenir « [Formateur de Référents Santé & Sécurité au Travail](#) ». Ainsi, à l'issue, vous pourrez bénéficier d'une passerelle de 3 jours si un jour vous souhaitez devenir Formateur RSST (au lieu de 5 jours).